



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 janvier 2010

Le lundi onze janvier deux mil dix, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. ROUSSELET Etienne, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSELET Etienne, Mmes FERCOQ Huguette, RUDELLI Elisabeth, BURETTE Charline, MARTIN Martine, RACINE Régine, Mrs JEANS Philippe, MILLE Rémy, VAUCHEL Eric, CARPENTIER Eric, KUSZ Eric, FOOS Jean-Louis, DAGORNO Gilles, KUSZ Eric.

Absent : Mr

Secrétaire de séance : Mme Régine RACINE

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

VESTIAIRE TERRAIN DE SPORT

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide d'attribuer aux entreprises suivantes :

	HT
SYMA SAS pour le Gros Œuvre et Carrelage	103 930.70€
PARMENTIER SA pour la charpente/Menuiseries	33 407.91€
ARNETTE Philippe pour la couverture	9 601.50€
LANGLOIS Philippe pour la plomberie/Ventilation	2 129.76€
LECOURT SARL pour l'électricité/chauffage	8 984.00€
SRP pour la peinture	3 609.61€
	<hr/>
	191 659.48€

SUBVENTION VESTIAIRE TERRAIN DE SPORT

Suite à l'attribution des marchés concernant la construction d'un nouveau vestiaire, le conseil municipal sollicite M. le Président du Département pour aider la commune à réaliser cet ouvrage.

Le montant total de la dépense s'élève à	209 750.53 € HT
Décomposé comme suit :	
Maîtrise d'œuvre	16 291.05 €
Coordinateur	1 800.00 €
Différents corps de métier (voir détail joint)	191 659.48€

Souhaite que le dossier soit étudié rapidement afin de pouvoir attaquer les travaux au plus tôt pour que le local puisse être opérationnel dès le début de la saison 2010/2011.

La dépense a été prévue au Budget primitif 2009 et sera reporté dans les restes à réaliser en 2010 en section d'investissement.

NOMINATION COORDINATEUR ET REMUNERATION AGENT RECENSEUR

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2010 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner Mme LOPEZ Catherine, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,

Par ailleurs, en ce qui concerne le recrutement et la rémunération de l'agent recenseur :

- de fixer à un le nombre d'agents recenseurs nécessaire au besoin de la collectivité.
- De fixer les taux de vacations attribuables à l'agent recenseur à 1.71 € par habitant et à 1.13 € par logement.

CREATION DE POSTE

Suite à la proposition d'avancement de grade de Jean-Pierre Drouet, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et décide de supprimer le poste de adjoint technique de 1^{ère} classe à compter de la nomination de M. Drouet au poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

CREATION DE POSTE

Suite à la proposition d'avancement de grade de Catherine Lopez, le conseil municipal décide de créer un poste de rédacteur principal et décide de supprimer le poste de rédacteur à compter de la nomination de Mme Lopez au poste de rédacteur principal.

TARIFS LOCATION SALLE

A compter du 15 janvier 2010, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation d'environ 1.31 % aux tarifs de la location de la salle.

Salle polyvalente :

Habitants de Croixmare :

Vin d'honneur : 108 €

1 journée : 182 €

2 jours : 255 €

Hors commune :

Vin d'honneur : 207 €

1 journée : 375 €

2 jours : 496 €

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

A compter du 15 janvier 2010, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de environ 1.31 % aux tarifs des concessions.

Concession cinquantenaire : 50.55 € le m2

Concession urne (50 ans) : 75.60 € la place

DELEGUE DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU VERT

Suite à la démission de M. Eric Carpentier comme représentant titulaire au sein de la communauté de communes du Plateau Vert, M. le Maire invite le conseil à désigner un nouveau délégué. Il demande si quelqu'un est candidat. Aucun candidat ne s'étant fait connaître, il est procédé au vote.

Dès le 1^{er} tour, M. Jean-Louis Foos obtient 6 voix, M. Gilles Dagonno 3 voix, M. Eric Carpentier 1 voix et nous avons trouvé 3 bulletins blancs.

Votants : 13 Exprimés : 10 Majorité absolue : 6

M. Jean-Louis Foos, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu. M. Jean-Louis Foos a accepté d'être délégué titulaire à la communauté de communes du Plateau Vert.

M. Jean-Louis Foos étant le suppléant de M. Carpentier dans l'organisation précédente, il y a lieu de nommer un nouveau suppléant. M. Eric Carpentier ayant accepté d'être candidat a été élu à l'unanimité comme délégué suppléant au sein de la communauté de communes du Plateau Vert.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Considérant que le vestiaire du terrain de sport est très vétuste, il y a lieu de refaire entièrement l'installation électrique et la plomberie.

Le travail a été confié à l'Entreprise LECOURT de Yébleron pour l'électricité pour un montant de 8 984 € H.T. et à l'Entreprise LANGLOIS DE Saint Romain de Colbosc pour un montant de 32 129.76 € pour la plomberie.

Le conseil municipal sollicite de M. le Préfet une subvention dans le cadre de la DGE.

MISSION LOCALE

Comme convenu lors de la précédente réunion, Ms Dagonno et Rousselet donnent les informations qu'ils ont pu recueillir. Il ressort que la participation officielle demandée est de 3€ par habitant. L'action de cet organisme est très variée auprès des jeunes de 16 à 25 ans. M. le Maire indique que la commune de Fréville par exemple verse une subvention qui ne correspond pas à la demande réelle. Le conseil municipal souhaite que M. le Maire parle de ce sujet lors de la réunion de la communauté de commune pour connaître la position des différentes communes ou même de la communauté.

DENEIGEMENT

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été appelé à réquisitionner différents agriculteurs pour procéder un déneigement des différentes voies communales. Il propose d'indemniser ceux-ci sur la base de 26 € de l'heure H.T.

LIGNE DE CREDIT

M. le Maire rappelle que, lors de l'élaboration du budget primitif, nous avons décidé d'équilibrer l'investissement par un emprunt. Jusqu'à présent, l'emprunt n'a pas été sollicité et M. le Maire se pose la question de savoir s'il ne serait pas opportun de prévoir une ligne de trésorerie pour permettre de préfinancer les subventions à venir et les avances de trésorerie assurées au département.

Le conseil municipal, après une large discussion, souhaite que la commune tenant compte de son faible endettement ne se prive pas d'un emprunt qui serait réalisé à un taux intéressant, d'autant que M. le Maire indique qu'il serait sans doute intéressant de remplacer les vitres de la cantine classes par du double vitrage ce qui procurerait une économie substantielle de calories.

L'ensemble de ces problèmes devra être repris par la commission des finances lors de l'élaboration du budget.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,